

## Les lettres et leur transcription.

Les lettres de Machet - si l'on excepte une quarantaine de lettres finales, datant au plus tôt de la fin de 1446 - n'ayant pas été transcrites dans le recueil au fur et à mesure de leur confection, mais globalement et longtemps après leur rédaction et leur envoi aux destinataires, il est évident que les transcriptions n'ont pas été faites d'après les missives originales, mais bien d'après des doubles. S'agissait-il de minutes ou de copies ? Il est difficile de le dire, car on ne sait que peu de choses sur la manière dont l'activité épistolaire de Machet s'organisait dans la pratique. Il y a lieu aussi de se demander dans quelle mesure les transcriptions subsistantes reflètent l'ensemble de sa correspondance, et avec quelle exactitude.

Machet avait dans son entourage des auxiliaires, qui ont pu le seconder dans son activité épistolaire. Nous avons indiqué le rôle qu'ont tenu près de lui son neveu Hugues, le chapelain Jean Parnant, son familier nommé Gobin<sup>1</sup>. Sans doute avait-il à sa disposition des copistes subalternes, mais aucun document connu n'en parle. Il a pu lui arriver de prendre lui-même la plume, pour écrire un brouillon ou une esquisse<sup>2</sup> ou par désir d'envoyer une lettre autographe<sup>3</sup>, mais il semble que le plus grand nombre des lettres aient été dictées<sup>4</sup>. Il conservait les lettres reçues et d'autres pièces qu'on lui transmettait<sup>5</sup>, tenait ou faisait tenir un ou plusieurs registres, notamment pour les affaires du collège de Navarre<sup>6</sup>. Plusieurs fois, il fait allusion aux doubles de ses lettres ou de ses "oeuvres" qu'il gardait par devers lui<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Cf. ci-dessus, <CONFESS>

<sup>2</sup> La lettre 9 a été dictée (*jam presentes dictate erant*), mais Machet signale cependant qu'il l'a préparée par écrit (*dum stilo parabam*).

<sup>3</sup> Une lettre telle que la lettre 312 ne se comprend bien que si elle est autographe. Autres mentions : *dum presentes exarabam* (lettre 188) ; *cum hec stilo exarabam* (lettre 322) ; moins nettement : *stylum arripiens* (lettre 47). Lorsque le cas se présente, Machet relève volontiers le fait que l'écrit auquel il répond est autographe, y reconnaissant une main connue ou amie : *nota et amica manu* (lettre 255), *note manus* (lettres 308, 309, 323, 361, 373). Si le correspondant est un évêque, le fait mérite encore plus d'être noté : *note et sacrate manus r.p.v.* (lettre 134) ; *propria manu, sacris articulis conscripta* (lettre 163) ; *de manu amantissime v.p.* (lettre 286), *sacra manus* (lettre 353) ; il semblerait qu'habituellement les prélats dictaient leur courrier (cf. lettre 78). Machet ne manque pas de relever aussi la signature autographe du comte de Blankenheim (lettre 292).

<sup>4</sup> Huit mentions : *presentes dictate erant* (lettre 9) ; *hanc pagellam dictare* (lettre 37) ; *scripta priora dictaveram* (lettre 67) ; *dum presentem* (ou *presentes*) *dictabam* (lettres 297, 299, 301, 334, 354). A la fin de la lettre 133 la forme passive (*Jam presentes exarate et in stilum redacte erant*) semble indiquer que Machet ne tenait pas lui-même la plume.

<sup>5</sup> Lettre 171 : *Reperi in litteris meis memoriale unum ...*

<sup>6</sup> Lettre 30 : *Illum adolescentem ... reposui in registro meo ...*

<sup>7</sup> En 1442, puis en 1445, Machet demande à Jacques de Cerizy de lui envoyer une copie d'une lettre *super amoris violentia*, qu'il a lui-même écrite et ne retrouve plus : *quia inter mea scripta non invenio* (lettre 189), *quia inter cetera opera mea minime reperio* (lettre 346).

Il pouvait faire faire de nouvelles copies, et en envoyer en cas de besoin<sup>8</sup>. Il avait donc à sa disposition une sorte de secrétariat, sans doute assez modeste.

C'est dans ce cadre qu'a été confectionné à partir de 1445 ou 1446 le recueil de trois cent quatre-vingt-douze de ses lettres<sup>9</sup>. Ce grand nombre ne représente qu'une faible part de sa correspondance, la transcription ayant été plus ou moins complète selon les périodes et selon les correspondants. Le tableau ci-dessous met en évidence dix années ou périodes relativement homogènes, mais présentant entre elles de très grandes inégalités quant au nombre de lettres transcrites<sup>10</sup>.

	Année ou période	Nombre de lettres	Moyenne annuelle	Longueur moyenne	Longueur médiane
A	1432	7	7	45,4	30
B	1433-1439	8	1,1	55,9	34,5
C	1440	7	7	27,7	18
D	1441	100	100	17,2	15
E	1442	101	101	17,5	15
F	1443-1444, 1er semestre	15	10	17,4	12
G	1444, 2e semestre-1445	110	73,3	22	20
H	1446	6	6	21,3	22,5
I	1447	25	25	23	21
J	1448, 1er semestre	13	26	29,2	28

Il apparaît que trois cent onze lettres sur trois cent quatre-vingt-douze couvrent trois ans et demi, soit la huitième partie des vingt-huit ans passés par Machet à la cour. Les cinq autres années couvrant le reste de la période s'étendant de 1440 au milieu de 1448 ne sont représentées que par soixante-six lettres. Les lettres antérieures à 1440 constituent une sélection très limitée : quinze lettres au total. Plusieurs périodes restent vides, notamment la plus grande partie de 1446. Les années les mieux fournies sont assurément celles de grands déplacements :

<sup>8</sup> La copie peut être envoyée "pour information" (cf. lettre 225), ou de crainte que la lettre ne soit pas arrivée à destination : *duplicata remitto* (lettre 294) ; *remittam ergo, si opus fuerit, copiam quam reservavi et penes me teneo* (lettre 380) ; cf. lettre 145.

<sup>9</sup> Ce nombre est obtenu en distinguant les lettres 127 et 128, que la transcription a nettement séparées bien qu'elles n'aient probablement formé qu'une seule lettre à l'origine, et en comptant pour une unité la lettre 260, qui est un post-scriptum ajouté probablement à la lettre 251. Cependant nous séparons les lettres 293 et 294, que le copiste a fusionnées par erreur.

<sup>10</sup> Le tableau repose sur la liste chronologique proposée ci-dessous, p. &&&&. Les datations sont presque toutes conjecturales. Les lettres sans date ont été comptées avec celles près desquelles elles se trouvent transcrites.



voyage en Champagne et en Picardie et séjour à Paris (1441), expéditions de Guyenne (1442) et de Lorraine (1444-1445).

Dans ses lettres conservées Machet fait souvent allusion à d'autres lettres absentes de son recueil. Ces absences signalées ne peuvent être mises en rapport avec les lacunes chronologiques indiquées ci-dessus, car la plupart se situent dans des périodes représentées par des lettres nombreuses. Les lettres absentes sont adressées à des personnes dont certaines sont destinataires d'une ou plusieurs lettres du recueil<sup>11</sup>. Parmi celles qui ne le sont pas, on trouve une majorité de laïcs<sup>12</sup>, mais aussi un collaborateur tel que Guillaume Boucher, longtemps demeuré près de Machet à la cour, devenu ensuite son vicaire général à Castres. Machet n'a pas dû manquer de lui écrire fréquemment, au moins à certaines périodes<sup>13</sup>, mais on ne conserve aucune lettre qui lui soit adressée.

Y a-t-il une explication unique à ces absences ? Rien n'est moins sûr. Il faudrait savoir dans quelle intention précise le recueil a été constitué, ce qui est loin d'être le cas. Peut-être les doubles nécessaires à la retranscription n'ont-ils pas toujours été conservés, ni même confectionnés. On peut se demander si la langue employée n'a pas été dans une certaine mesure un critère de sélection. Les lettres transcrites sont en effet presque toutes en latin (trois seulement sont en français). Il est probable cependant que, pour écrire, par exemple, à de proches parents, Machet employait le français ; or la correspondance qu'il a pu avoir avec ceux-ci est totalement absente du recueil<sup>14</sup>. Il se pourrait que les lettres destinées notamment à sa famille, ou à de proches collaborateurs, ou à certains laïcs n'aient pas été élaborées selon la même procédure que l'ensemble de la correspondance, si elles n'ont pas été simplement écartées de la retranscription finale. Un tel critère reste néanmoins imprécis et hypothétique, et ne rend pas compte de l'ensemble des absences.

<sup>11</sup> Nous pouvons citer : J. Cadart (cf. lettre 17), J. de Cerizy (21, 388), G. Saignet (84), D. du Moulin (173), la faculté de théologie de Paris (224), J. d'Etampes (266), N. Amantis (270), J. de Coiffy (349, 386), Ant. Caille (351), P. Varinier (388).

<sup>12</sup> Au nombre des laïcs : le dauphin (cf. lettre 239), le comte de la Marche et de Castres (251, 329), le trésorier Macé Héron en disgrâce (109), un trésorier du duc d'Orléans (162), le notaire parisien Guillaume Nicolas (22, 23, 123, 144, 156, 176). Autres mentions : un inconnu proche (2), un ecclésiastique malade (16), une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris (19), et G. Boucher (cf. note 13).

<sup>13</sup> Cf. lettres 97, 257. Après que G. Boucher eut quitté Castres en 1444, les relations ont été moins suivies, et Machet se plaint souvent de demeurer sans nouvelles. Il manque aussi plusieurs lettres adressées à J. de Coiffy, successeur de G. Boucher à Castres (cf. lettres 349, 386), au trésorier de l'évêché et à d'autres officiers épiscopaux de Castres (lettres 251, 345, 352).

<sup>14</sup> Jean de Maubert, destinataire de la lettre 302, est sans doute un parent de Machet, mais probablement pas un parent proche.

Pour juger du crédit à accorder aux transcriptions figurant dans le recueil, il y a lieu de distinguer le corps de la lettre et les parties que l'on peut qualifier de "périphériques". Dans le cas le plus courant, le corps de la lettre était vraisemblablement mis au propre par un copiste, qui inscrivait à la suite la *localisation* et la *date*, peut-être aussi les quelques mots de recommandation portant *annonce de la signature*. C'est aussi le copiste qui devait porter au verso l'*adresse* désignant le destinataire sous une forme généralement assez prolixe. Une fois *signée*, parfois garnie d'un *post-scriptum*, la lettre devait être pliée et cachetée. Elle pouvait être accompagnée d'une *pièce jointe* sous le même pli<sup>15</sup>, ou d'un ou plusieurs *documents* séparés<sup>16</sup>. Nous considérerons pour commencer les éléments les plus "périphériques".

Les pièces ou documents joints, dont il est question dans certaines lettres, sont de natures diverses : actes ou lettres officiels ou authentiques<sup>17</sup>, documents de travail ou d'information<sup>18</sup>, lettres de collaborateurs ou de tiers<sup>19</sup>, copies de propres lettres de Machet<sup>20</sup>, textes sans caractère pratique immédiat<sup>21</sup>. Parfois Machet fait simplement allusion à un tel document<sup>22</sup> ; en d'autres cas la lettre a été écrite à l'occasion de la transmission, et pouvait même n'être qu'un billet d'accompagnement<sup>23</sup>. Ces pièces jointes ne sont jamais transcrites et nous restent pour la plupart inconnues<sup>24</sup>.

Les adresses, en revanche, ont été retenues et transcrites à la suite du corps de la lettre<sup>25</sup>, élément d'information combien appréciable, si l'on compare par

<sup>15</sup> Cf. lettre 18 : *presentibus inclusam* (à propos d'une quittance) ; autres indications analogues : lettres 145, 172, 194, 278, 370.

<sup>16</sup> Cf. lettres 379, 385, 386.

<sup>17</sup> Nous trouvons : des actes ou lettres royaux dans l'expédition desquels Machet avait pu intervenir plus ou moins directement, et dont le contenu peut souvent être supposé, la lettre de Machet ne faisant qu'accompagner leur envoi (cf. lettres 2, 35, 163, 164, 170, 205) ; des lettres apostoliques ou leur copie (385, 386) ; une lettre du comte de la Marche (385) ; des lettres épiscopales touchant l'administration du diocèse de Castres (3, 38) ; une quittance (18) et une cédula à signer (278).

<sup>18</sup> Ce sont : un "codicille" (cf. lettres 194, 202) ; une liste de frères mineurs (234) ; une cédula (370) ; un dossier pour la réforme du chapitre de Castres (379, 385, 386).

<sup>19</sup> Lettres d'Hugues Machet (cf. lettres 157, 351), de Jean Parnant (233) ; plainte de Jean Milon (378).

<sup>20</sup> Cf ci-dessus note **Erreur! Signet non défini.**

<sup>21</sup> Ce sont : un extrait d'un écrit de Nicolas Gehé (cf. lettres 169, 172), le *Testamentum Peregrini* de Gerson (294), un dialogue composé par Machet (341).

<sup>22</sup> Voir par exemple lettre 2, *in fine*.

<sup>23</sup> Ainsi la lettre 18.

<sup>24</sup> Font exception le *Testamentum Peregrini* de Gerson (cf. ci-dessus, p. <RECUEIL>&&&), et une ou deux copies de lettres de Machet transcrites par ailleurs (cf. lettres 145 et 225).

<sup>25</sup> La position de l'adresse a induit en erreur Launoy, qui, s'il n'a probablement pas consulté lui-même le manuscrit, disposait pourtant d'une transcription étendue. Les extraits publiés dans sa *Regii Navarrae gymnasii Parisiensis historia* sont tous frappés de non-pertinence. Le cas le plus flagrant est celui de la lettre 113, où Launoy s'extasie sur la familiarité avec laquelle Machet écrit au pape, alors que la lettre est adressée en réalité à un conseiller royal (op. cit., t. II, p. 539-540). L'erreur a déjà été dénoncée par Baluze, dans les notes de son édition de saint Cyprien (cf. *Patr. lat.*, t. III, col. 721).



exemple au recueil des lettres de Jean de Montreuil, où elles font défaut ! Libellées au datif, ce sont certainement, pour la plupart, les adresses originales portées sur la missive. Adresses personnelles et non topographiques, développées selon l'usage du temps, en témoignage de la considération mutuelle que se portaient les personnes sachant lire et écrire, elles comportent habituellement trois parties. La partie centrale contient généralement le nom du destinataire ou son titre, s'il est propre à la personne (ainsi pour un évêque), parfois suivi d'un titre honorable ou de l'énoncé d'un grade universitaire. Elle est précédée d'une apposition initiale construite autour d'un mot tel que *viro* ou *domino*, assez impersonnelle (encore que volontiers laudative), reflétant dans une certaine mesure la position sociale respective des correspondants<sup>26</sup>. Elle est suivie le plus souvent d'une apposition finale où s'exprime principalement le lien affectif unissant les correspondants, agrémentée parfois de quelques expressions d'admiration hyperbolique.

Ces adresses développées n'ont pas toutes été transcrites intégralement. Elles sont parfois abrégées par des *etc.*<sup>27</sup> ; le nom du destinataire peut être représenté par ses seules initiales<sup>28</sup> ; on rencontre aussi un petit nombre de confusions<sup>29</sup>. Certaines lettres comportent cependant des adresses plus simples, qui peuvent être d'origine<sup>30</sup>. Dans d'autres cas nous ne trouvons plus l'adresse originale, mais une simple indication du destinataire<sup>31</sup>. Dix-neuf lettres enfin ne comportent pas d'adresse ni d'élément de substitution<sup>32</sup> : dans treize cas le nom du

<sup>26</sup> Pour les évêques on trouve presque uniformément *Reverendo patri et domino* (ou *Reverendissimo ...* pour les cardinaux et archevêques).

<sup>27</sup> L'abréviation affecte principalement les titres. Le cas est fréquent pour les lettres adressées à Jacques de Cerizy.

<sup>28</sup> Lettres 264, 265, 309 (toutes trois adressées à Martin Berruyer).

<sup>29</sup> La transcription de la lettre 318 a été garnie de l'adresse destinée à la lettre 319, laquelle adresse a été raturée dans un second temps pour s'appliquer aux dominicains de Castres. La transcription de la lettre 319 porte l'adresse destinée à la lettre 320, qui figure aussi, non sans une légère variante, à la fin de ladite lettre 320.

<sup>30</sup> Un billet rapide (lettre 359), une lettre d'admonestation (357) ont pu vraisemblablement comporter une adresse simple. Les lettres adressées au pape (63, 112, 362, 367) ont pu être confiées à un courrier exprès ou à un ambassadeur, pour être remises dans les formes protocolaires. Voir aussi la lettre 303.

<sup>31</sup> L'indication revêt l'une des formes suivantes : *Episcopo Meldensi*, *Andegavensi episcopo*, etc. (lettres 43, 205, 363, 377, 379), *De Cameraco* (94), "Au pape" (315), "Au colliege des cardinaulx" (316), *Martino Berruyer* (330), *Nicolao pape* (382). A la lettre 102 le copiste avait commencé par écrire *Ad idem* ; à la lettre 108 il s'est contenté d'un *Ut supra*. A la lettre 324 l'indication *Ad religiosos Castrenses* a été placée en tête ; de même à la lettre 326, où elle a été ensuite rayée. Il est à noter que les abréviations, erreurs et omissions affectent particulièrement les adresses des lettres anciennes (antérieures à 1440) transcrites dans le cahier VII B (lettres 315 à 327).

<sup>32</sup> Lettres 1, 25, 26, 44, 127, 128, 139, 145, 202, 234, 246, 253, 259, 260, 293, 294, 321, 325, 392. Les lettres 44, 202, et 246 semblent incomplètes, et l'on peut se demander si elles ont été réellement envoyées. La lettre 260 est en réalité un post-scriptum. L'absence d'indication de destinataire pourrait tenir parfois à un souci de discrétion (cf. lettres 253 et 259 adressées à Pierre Bêchebien en disgrâce ; voir aussi l'adresse rayée de la lettre 324).

destinataire peut être supposé de manière quasi certaine ; les autres identifications sont seulement probables, ou restent indécises, voire impossibles<sup>33</sup>.

L'usage de la signature était constant à l'époque dans les lettres privées. Recevant en 1441 une lettre non signée, Machet doit deviner le nom de l'expéditeur ; il suppose que celui-ci a omis de signer par précaution<sup>34</sup>. La signature est d'ordinaire précédée de quelques mots par lesquels le signataire se présente de manière tantôt plus respectueuse, tantôt plus affectueuse : deux de ces formules seulement figurent dans le recueil<sup>35</sup> ; la seconde est suivie de la seule transcription de signature subsistante, de la forme : *Gerardus episcopus Castrensis*<sup>36</sup>. On est tenté de penser que les annonces de la signature ne figuraient pas habituellement dans les doubles ayant servi à la transcription, car on voit mal pourquoi le copiste les aurait aussi constamment éliminées.

Quelque sept lettres comportent un post-scriptum, qui a pu être ajouté soit après la dictée de la lettre<sup>37</sup>, soit après sa mise par écrit<sup>38</sup>. Ce peut être une simple précision ou une adjonction brève<sup>39</sup>, mais c'est parfois la lettre qui se termine après une conclusion prématurée<sup>40</sup>. On le trouve habituellement après le *valet* (ou son équivalent), plus rarement après la localisation<sup>41</sup> (mais celle-ci est souvent omise). Il est probable que le copiste a transcrit tous les post-scriptum qu'il trouvait, sans que l'on puisse néanmoins savoir avec certitude s'il nous en manque.

Placée immédiatement à la suite du corps de la lettre, la datation devait comporter habituellement la localisation et la date proprement dite. Elle figure, ou peut être supposée dans 142 lettres du recueil<sup>42</sup>, mais elle est le plus souvent incomplète, voire très incomplète : elle peut se réduire au mot qui l'introduit<sup>43</sup>, parfois suivi d'un *etc.*<sup>44</sup> ; on la trouve même simplement représentée par un *Ut supra*<sup>45</sup>. Le mot introductif est quelquefois *Actum*<sup>46</sup>, ou *Datum*<sup>47</sup>, ou *Scriptum*<sup>48</sup>,

<sup>33</sup> Lettres 1, 127, 128, 139, 294, 325. Cf. ci-dessous, p. &&& <DESTINAT>.

<sup>34</sup> Lettre 199.

<sup>35</sup> Lettre 321 : *Vestre desideratissime et digne celebrande congregationis zelator* ; lettre 367 : ... *memorate sanctitatis vestre orator minimus*.

<sup>36</sup> La présence de la signature donne à penser que la lettre 367, adressée au pape Nicolas V, a probablement été transcrite dans le recueil d'après la missive originale.

<sup>37</sup> Lettre 9.

<sup>38</sup> Lettres 133, 260. Cette dernière lettre, bien que traitée dans le manuscrit et dans la présente édition comme une lettre indépendante, est en réalité un post-scriptum, devant compléter probablement la lettre 251.

<sup>39</sup> Lettres 9, 52 et 146 (où l'on a peut-être un faux post-scriptum). La dernière phrase de la lettre 260 (qui est déjà un post-scriptum) est elle aussi une adjonction.

<sup>40</sup> Lettres 133, 138, 260.

<sup>41</sup> Lettres 83, 133. Le cas de la lettre 83 est complexe, puisque le post-scriptum est un commentaire de la localisation (*Ex Conflantio Sancte Honorine*) et porte lui-même une seconde localisation (*Ex Parisius*).

<sup>42</sup> On comptera cependant 143 datations, la lettre 83 en comportant deux (cf. ci-dessus, note 41).

<sup>43</sup> Lettres 145, 161, 300, 315, 360, 376.

<sup>44</sup> Lettres 36, 116, 135, 364.

<sup>45</sup> Lettre 117.



mais le plus souvent *Ex* (125 cas<sup>49</sup>). Il est suivi dans la grande majorité des cas d'un nom de localité, parfois réduit à l'initiale<sup>50</sup>, parfois complété par une allusion à l'actualité ou aux conditions dans laquelle la lettre a été écrite<sup>51</sup>, ou par le rappel d'un souvenir commun avec le destinataire<sup>52</sup>, ou simplement par le nom de la province<sup>53</sup>. Quelques localisations cependant ne comportent pas de nom de localité (portant par exemple : *Scriptum in agris* ou *Ex heremo nostro*), sans que l'on puisse dire avec certitude si celui-ci a été omis dans la retranscription, ou si Machet s'était contenté d'une allusion au cadre dans lequel il écrivait<sup>54</sup>.

A la différence de la localisation, la transcription de la date est exceptionnelle : huit lettres seulement comportent en datation des indications chronologiques<sup>55</sup>. C'était pourtant une information très appréciable à une époque où l'acheminement du courrier était lent et incertain. Machet fait lui-même très souvent référence à la localisation et à la date des lettres auxquelles il répond<sup>56</sup>, et il est probable que ses lettres ont presque toutes été datées à l'origine. La date était composée habituellement du quantième et de l'indication du mois<sup>57</sup> ; deux lettres seulement portent un millésime, d'ailleurs abrégé<sup>58</sup>, et dont on peut douter qu'il ait figuré dans la missive originale. Du fait de l'omission presque totale de la date dans le recueil, la plupart des lettres de Machet ne sont plus datables aujourd'hui que de manière conjecturale et imprécise.

Si les parties "périphériques" de la lettre, à l'exception de l'adresse, ont été considérées comme accessoires et manquent en grande partie, c'est cependant le corps de la lettre qui en constitue l'essentiel, et l'on doit se demander si sa transcription est fidèle et complète. Or celle-ci, à l'évidence, présente de

<sup>46</sup> Lettres 40, 41, 224, 225.

<sup>47</sup> Lettres 135, 321, 327.

<sup>48</sup> Lettres 36, 110, 112, 121, 181, 315, 360, 381, 382, auxquelles on peut joindre la lettre 364, où la datation est introduite par "Escript".

<sup>49</sup> En comptant la lettre 388, où *Ex* manque mais peut être supposé.

<sup>50</sup> Lettres 130, 196.

<sup>51</sup> Lettres 213, 217, 224, 225, 227, 353, 387. Il est à noter que quatre de ces lettres sont datées (cf. ci-dessous, note 57).

<sup>52</sup> Lettres 83, 354.

<sup>53</sup> Lettres 275, 328.

<sup>54</sup> Lettres 365, 381, 390, 391. Il est à remarquer que ces lettres sont datables toutes quatre de 1448.

<sup>55</sup> Compte non tenu des lettres 60, 102 et 336, où un *etc.* après le nom de localité représente peut-être une date non retranscrite, et des lettres 277 et 361, où la date figure dans le corps de la lettre.

<sup>56</sup> Il lui arrive un jour de relever que la lettre à laquelle il répond était *sine quotatione diei* (cf. lettre 241).

<sup>57</sup> Cf. lettres 3, 217, 218, 224, 353, 382 ; la lettre 225 porte seulement le quantième, précisé par *mane*. On notera l'absence complète de la date à l'antique.

<sup>58</sup> Après la localisation, le quantième et le mois (lettre 3) ; millésime seul (lettre 327).

nombreuses faiblesses. Les fautes de copie ne sont pas rares<sup>59</sup>. Des erreurs affectent la forme des mots<sup>60</sup>. De nombreuses phrases comportent des interpolations<sup>61</sup> ou des lacunes<sup>62</sup>. Plusieurs transcriptions sont visiblement tronquées et en partie inintelligibles<sup>63</sup>. Les abrègements, déjà rencontrés dans les adresses, n'épargnent pas le corps de la lettre. Certains peuvent avoir figuré tels quels dans la missive originale<sup>64</sup>, mais ce n'est pas le cas de tous, ainsi quand des *etc.* remplacent des précisions sur l'identité des personnes ou relatives à des questions d'argent<sup>65</sup>.

Cette transcription imparfaite a été l'objet de révisions ou de retouches, affectant parfois un ou plusieurs caractères, ou quelques mots, le plus souvent un mot entier, prenant la forme de ratures, de surcharges ou d'additions interlinéaires ou marginales, dans lesquelles on peut reconnaître plusieurs types d'écriture. Certaines de ces modifications sont visiblement le fait du copiste principal, qui a pu se reprendre au cours même de la transcription, en rayant par exemple un terme erroné ou un passage interpolé, et inscrivant à la suite le texte juste<sup>66</sup>, ou en inversant par des signes l'ordre des mots transcrits<sup>67</sup>, ou en portant en marge un passage omis<sup>68</sup>. Pourvu qu'elles nous aient semblé tant soit peu significatives, les modifications de cet ordre ont été signalées dans l'apparat critique de la présente édition, sans identification particulière<sup>69</sup>. Dans d'autres cas la main du copiste est

<sup>59</sup> Ces fautes ont été généralement corrigées dans le texte de l'édition et relevées dans l'apparat critique.

<sup>60</sup> Erreurs de désinences : ainsi *suavissimis* pour *suavissimi* (lettre 42) ; jambages manquants : *stili* (47), *scriban* (72), *prinitiva* (311) ; confusions de mots : *mutos* pour *muros* (1), *diuturnis* pour *diurnis* (25), *perseveret* pour *preservet* (42), etc.

<sup>61</sup> Répétition d'un mot : "comme comme" (lettre 1), *Natalis Natalis* (97) ; de cinq mots (138) ; mot superflu : *tuus ut huc* (252) ; transcription d'une ligne (47), de quatre lignes (1) déjà copiées, etc. Dans les deux derniers cas, les passages ajoutés à tort ont été rayés (cf. ci-dessous, note 66).

<sup>62</sup> Le copiste a laissé quelques blancs, qui ont pu être complétés dans un second temps (lettres 143, 234), ou laissé tel quel (lettre 267), mais la plupart des lacunes ne sont repérables que par le sens. Certaines ont été comblées lors d'une révision ancienne du manuscrit (cf. ci-dessous, note 75) ; à défaut, on a tenté de les combler dans l'édition : cf. lettres 1 (*ab illo*), 26 (*commandare*), 134 (*in*), 141 (*viro*), etc.

<sup>63</sup> Cf. lettres 72, 219, 234, 262. D'autres transcriptions se terminent de manière abrupte, mais il se pourrait que les lettres n'aient pas été achevées (cf. lettres 44, 202, 246, 293) ; la lettre 260 n'est pas une lettre complète mais un long post-scriptum.

<sup>64</sup> Abrègements de citations scripturaires (lettres 1, 49, 197, 228), ou de Térence (372) ; rappel de termes de la lettre à laquelle on répond (114, 191).

<sup>65</sup> Lettres 31, 100, 184, 200, 228, 352, 359. Dans la lettre 323, l'abrègement à la première syllabe de trois noms de personnes pourrait passer inaperçu.

<sup>66</sup> Ainsi, à la lettre 1, le copiste a rayé *Luc* et écrit immédiatement *Martin* (fol. 5). Dans la même lettre, au fol. 4, les traits de rature irréguliers et très apparents de quatre lignes interpolées sont vraisemblablement d'une autre main. En revanche le copiste a dû rayer lui-même la ligne interpolée en tête de la lettre 47.

<sup>67</sup> Cf. lettres 77, 230, 303. Dans la lettre 141, les signes d'interversion doivent être attribués plus probablement à une révision postérieure.

<sup>68</sup> Lettre 289. La plupart des renvois marginaux ne sont pas de l'écriture primitive du copiste (cf. lettres 34, 82, 114, 115, 228, 278).

<sup>69</sup> N'ont pas non plus été identifiées dans l'apparat critique les inscriptions trop brèves, telles les lettres suscrites, et la plupart des surcharges.



encore bien reconnaissable, mais quelques nuances dans le tracé ou la couleur de l'encre - et souvent un module légèrement diminué - donnent à penser que la modification a été faite dans un second temps. Les inscriptions de ce type - identifiées comme type *M* dans l'apparat critique - se rencontrent de la lettre 7 à la lettre 268. À partir de la lettre 189 (c'est-à-dire à peu près dans l'étendue des cahiers IV et V) elles consistent le plus souvent dans le développement de mots abrégés en fin de ligne, dont l'abréviation a dû, à un moment donné, être jugée trop elliptique. Dans d'autres cas, en plus grand nombre, les retouches et révisions sont d'une écriture nettement différente, et l'intervention du copiste doit être exclue, ou reste incertaine.

Dès la première lettre du recueil, puis dans les lettres 2, 9, 14 et 41, on rencontre des inscriptions - désignées par *R* dans l'apparat critique - d'une écriture plus raide, avec des déliés peu marqués, de la même encre brune que celle du copiste. Plus loin, dans les lettres 42, 44, 82, 114 à 116, et 118, on trouve, souvent placées en marge avec des signes de renvoi, des inscriptions - dites alors de type *S* -, d'une écriture presque identique, mais d'une encre très noire. Les unes et les autres semblent avoir été apposées avec assurance, sans excès de discrétion. Elles sont attribuables très vraisemblablement à une main unique, différente de celle du copiste. D'autres inscriptions ressemblant à celles des types *R* et *S*, sans pouvoir leur être pleinement assimilables, ont été regroupées sous le type *T*. Elles se rencontrent dans les lettres 64, 65, 105, 143, et jusqu'à la lettre 381, mais surtout entre les lettres 216 et 322. L'encre est souvent gris pâle<sup>70</sup>, le trait a parfois quelque chose de tremblant. Le type n'étant pas totalement homogène, il n'est pas sûr qu'il représente une seule main. Il ne serait pas impossible toutefois que certaines des inscriptions qu'il regroupe soient de la même main que les types *R* et *S*.

Un plus grand nombre de révisions et de retouches ont été rangées sous le type *N*, qui diffère fortement des trois précédents. Il se rencontre presque tout au long du registre (de la lettre 19 à la lettre 372), surtout sous la forme d'inscriptions interlinéaires. L'écriture est fine, assez proche de celle du copiste, mais d'un module nettement plus petit. L'encre est généralement d'un brun sombre, sensiblement plus noire que celle dont le copiste a usé jusqu'au folio 58, plus proche des teintes rencontrées dans la suite de la transcription. La main pourrait être celle du copiste, sans que ce soit, à beaucoup près, une certitude<sup>71</sup>.

<sup>70</sup> Des corrections par suscription de lettres isolées : "e" (lettres 134, 184, 197 etc.), "x" (233), "u" (241), sont proches du type *T* par la couleur de l'encre et pourraient être dues à un correcteur commun.

<sup>71</sup> Outre les écritures *M*, *N*, *R*, *S* et *T*, nous avons identifié dans l'apparat critique le type *P*, représenté par de brèves inscriptions marginales, telles que *Nota* ou *De caritate* souvent accompagnées d'un signe formé de trois

Ces retouches, pour leur plus grand nombre, tendent à remédier à des défauts caractérisés de la transcription : graphies peu lisibles<sup>72</sup>, fautes d'orthographe<sup>73</sup>, incorrections grammaticales<sup>74</sup>, lacunes ou interversion manifestes<sup>75</sup>, mots erronés ou impropres<sup>76</sup>. Il arrive qu'elles se cumulent et se combinent pour tenter de restaurer ou de clarifier des passages visiblement altérés ou difficilement compréhensibles<sup>77</sup>. Tous les défauts de la transcription cependant sont loin d'avoir été pris en compte : un grand nombre ont été laissés tels quels. D'autres modifications en revanche ne correspondent pas à des défauts caractérisés : des substitutions ou des déplacements de mots, notamment, semblent tendre seulement à améliorer le rythme de la phrase, à moins qu'ils témoignent d'un simple retour à l'exemplaire retranscrit<sup>78</sup>. Des passages non dépourvus de signification, comptant quelques mots ou un membre de phrase<sup>79</sup>, voire plusieurs phrases<sup>80</sup>, sont rayés, sans qu'on s'explique pourquoi. Quant au résultat final des modifications quelles qu'elles soient, il est loin d'être toujours satisfaisant, et il est même parfois inacceptable<sup>81</sup>.

On n'a donc pas affaire, à beaucoup près, à une révision générale et soignée, qui aurait pu être faite en vue d'établir une version destinée à être diffusée, mais à des modifications d'ampleur limitée tendant à améliorer un texte d'usage privé. La plupart de ces modifications ont été intégrées dans la présente édition, mais leur statut reste ambigu, que ce soit par rapport aux missives réellement expédiées, ou aux intentions de l'auteur. En effet les trois cent quarante-neuf premières lettres (soit plus des sept huitièmes du total) ont été transcrites

---

points en triangle surmontant un petit trait vertical, qui figurent en marge des lettres 2, 9, 30, 44, 49, 57, 61, 85, 155, 185. L'écriture est d'un module petit et serré, l'encre gris foncé. Malgré la souplesse du trait, il est impossible d'y reconnaître la main du copiste

<sup>72</sup> D'où la réécriture de mots rayés : *malis* (lettre 19), *securis* (44), etc.

<sup>73</sup> Ainsi *scedulam* corrigé en *cedulam* (lettre 20), *veba* en *verba* (229) etc.

<sup>74</sup> Ainsi *fierem* corrigé en *fiam* (lettre 68), *totus* en *totis* (163), *intensius* en *intensior* (304) etc.

<sup>75</sup> Addition de mots manquants : *caro* (lettre 30), *vestra* (36), *non* (44), *gratiarum* (53), *crescit* (64), etc. ; déplacement de *pecuniarum* (139).

<sup>76</sup> Ainsi *l'ennemi* corrigé en *l'ennuy*, *habitantibus* en *hominibus* (lettre 1), *incretà* en *per incrementa* (2), *hujus* en *hujusmodi* (39), etc. A la lettre 25, la particule conjonctive *-que*, écrite en toutes lettres et séparément du mot précédent, a été rayée puis réécrite avec l'abréviation caractéristique.

<sup>77</sup> Cf. lettres 61, 72, 199, 202, 281, 317, 326.

<sup>78</sup> Substitution de *eo pacto* à *ita* (lettre 16), de *iterum dabo* à *iterabo* (65), de *ubi* à *dum* (101), de *manent* à *stant* (106), etc. ; déplacement de *autem* (25), *enim* (85) ; addition de *scilicet* (39), de *autem* (54), de plusieurs mots (278).

<sup>79</sup> Lettres 9 (note c), 104 (a), 163 (h), 203 (c), 239 (a), 255 (a), 260 (a), 270 (a), 295 (a), 359 (a).

<sup>80</sup> Lettre 100 (note c).

<sup>81</sup> Cf. par exemple lettres 143, 162, 199 (notes b, c), 201 (b), 202 (d), 263 (b), 341 (a), 343 (c), 372 (a, b). Comme signe du caractère généralement peu soigné des révisions, on peut noter les différences existant entre deux transcriptions de l'adresse de la lettre 320, dont l'une est le résultat d'une retouche (cf. lettres 319 (c), 320 (f)).



tardivement, d'après des doubles. Les modifications qui les affectent sont plus tardives encore et, sauf dans le cas de rectifications évidentes, on ne peut être assuré qu'elles donnent des leçons plus proches de la missive. On peut cependant tenter une distinction selon les types d'écriture.

Les inscriptions de type *R* et *S*, et celles de type *T* (au moins en partie) pourraient être de la main de Machet<sup>82</sup>. Relativement espacées, elles tendent principalement à rectifier des défauts caractérisés de la transcription. Il est douteux qu'elles soient le résultat d'une collation d'après les doubles retranscrits. Il est plus probable qu'elles ont été faites au jugé, au cours de lectures rapides et partielles. Au moins doivent-elles être reçues comme des témoins probables d'une intervention personnelle de Machet. A l'inverse, les inscriptions de type *N* sont d'aspect plus appliqué et vraisemblablement plus tardives<sup>83</sup>. Complétant en partie ce que les retouches précédentes avaient laissé inachevé, elles ont probablement été faites au vu des doubles de lettres. Ceux-ci étaient-ils fidèles ? Dans l'ensemble, sûrement, mais il pouvait rester des passages délicats et des questions en suspens. Nous n'avons pas le moyen d'en juger.

A partir de la lettre 350, la transcription a suivi de peu l'élaboration de la lettre. Les modifications (toutes de type *N*, sauf une) ont plus de chance de refléter l'état final de la missive. Cette remarque vaut spécialement pour la lettre 353, qui porte six corrections destinées à substituer le *vos* au *tu* : il est probable que la transcription primitive reproduit un premier état, et que les corrections témoignent de la rédaction définitive. Une tel cas est exceptionnel : en considérant l'ensemble du recueil, il faut admettre que - sauf les corrections d'erreurs évidentes - beaucoup de modifications nous donnent des leçons seulement plausibles, dont la conformité à la missive ne peut être garantie.

<sup>82</sup> Le tracé plutôt raide, avec des pleins fortement marqués, qui caractérise particulièrement les écritures *R* et *S*, se retrouve dans les signatures autographes connues de Machet, notamment celle du 10 mai 1448, contemporaine de la confection du recueil. Cf. annexes VI et VII, n° 1 et 6 (ci-dessous, p. &&&&&).

<sup>83</sup> Un indice du caractère probablement plus tardif des corrections de type *N* se rencontre dans la lettre 164, où le mot *patriota* a d'abord été corrigé en *patriote* par suscription d'un "e", d'une encre gris pâle, vraisemblablement attribuable au réviseur *T*, puis rayé et remplacé en interligne par le mot *patruo*, attribuable au réviseur *N*.